

Petit historique de la Médiathèque Départementale de la Drôme

Où l'on constate qu'à plus de 60 ans d'existence, le service de lecture destiné aux populations du département de la Drôme a renoué avec son organisation d'origine.

1948-1965 : la bibliothèque circulante associative

1948 : la naissance - sous les auspices du militantisme culturel

L'association départementale pour la lecture populaire regroupe alors trois associations cantonales (Diois-Vercors, Valence-Chabeuil, Loriol) qui assurent bénévolement la circulation des livres à l'intérieur d'un secteur géographique. Elle est hébergée par la bibliothèque municipale de Valence place des Ormeaux. *55 dépôts essentiellement scolaires, 4700 livres en fonds, 2000 livres achetés par an.*

1958 : 10 ans – début des tournées

Un chauffeur avec une camionnette de location (Entreprise Bérard puis Maccari) dépose des caisses de livres. Le système qui va durer 8 ans entraîne la centralisation du service à Valence.

En 1964, on compte 3 salariés, 37 000 livres en fonds, 350 relais à 90% scolaires.

1965 - 1985 : la Bibliothèque centrale de prêt

1965 : gestion par le Ministère de l'Éducation Nationale

Transformation de la bibliothèque circulante associative en bibliothèque centrale de prêt sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale. C'est la deuxième grande vague de création des BCP d'après guerre. Achat du premier bibliobus.

En 1972, on compte 6 salariés, 75 000 livres en fonds, 15% des relais sont des bibliothèques, 1 bibliobus.

1975 : transfert au Ministère de la Culture, à la conquête du grand public adulte

L'axe de développement tout public plutôt que strictement scolaire est donné.

En 1978, la BCP emménage dans des locaux provisoires de 460 m² rue Louis Verdet mis à disposition par la ville de Valence, aménagés par le Conseil Général de la Drôme.

En 1981, on compte 8 salariés, 123000 livres en fonds, 6 700 livres achetés, 37,5% des relais sont des bibliothèques, 2 bibliobus.

1982 : signature de la convention culturelle de développement entre le Ministère de la Culture et le Conseil général de la Drôme, les deux partenaires coordonnent et accroissent leurs efforts financiers (emplois et budgets multipliés par 2,5) et décident de les déployer autrement : outre le service central à Valence, sont programmées les créations des bibliothèques point d'appui ouvertes au public à partir desquelles partiront d'autres bibliobus pour des secteurs géographiques déterminés : Die pour le Diois-Vercors ; Saint-Vallier pour le Nord ; Nyons pour le sud. Les trois grandes villes (Valence, Romans, Montélimar) verront aussi leurs médiathèque programmées.

En 1985 on compte 20 salariés, 150 000 livres en fonds, 12 000 livres achetés par an, 44% des relais sont des bibliothèques, 4 bibliobus.

1986 - 1996 : la Médiathèque départementale de la Drôme

La loi de décentralisation qui transfère l'administration de la bibliothèque centrale de prêt au Conseil général commence à prendre effet.

Entre 1988 et 1992 le plan de développement de la lecture publique se réalise : trois équipements départementaux sont ouverts au public : Diois-Vercors, Drôme des collines, Drôme provençale. Des villes de 5000 à 8 000 habitants se dotent de bibliothèques ou médiathèques (Crest, Portes-les-Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux)

Les bibliothèques départementales deviennent des médiathèques en offrant des documents sonores et audio-visuels, puis 1994 avec les cédéroms et la base de données *Mémoire de la Drôme*.

Les agents de l'État optent tous pour le Conseil général ; locaux, bibliobus, matériel et mobilier sont mis à disposition du Conseil général.

En 1996, on compte 48 salariés, 265 000 documents, 23 000 documents acquis dans l'année. 300 000 prêts aux lecteurs individuels des médiathèques départementales, 150 000 prêts par le bibliobus aux bibliothèques des communes de moins de 10000 habitants, 107 bibliothèques communales assurent 400 000 prêts à leurs lecteurs.

1997 – 2008 : le schéma d'aménagement culturel du territoire pour la lecture publique

1997 : le deuxième plan de développement de la lecture publique est voté par le Conseil général de la Drôme. Le maillage du territoire se précise avec la création de la médiathèque départementale Vallée de la Drôme à Crest ouverte au public en janvier 2002

Le plan prévoit de compléter les équipements départementaux dans le secteur du Péageois-Royans et dans la Drôme provençale ouest/ vallée du Rhône.

Certains bassins de vie nécessitent la création de médiathèques cantonales (Herbasse, Hermitage, Baronnies, Tricastin, Royans) ; la médiathèque cantonale du Vercors est aujourd'hui opérationnelle. Dans le même temps les villes comme Livron se sont équipées.

2002 : l'accès à l'Internet pour le grand public dans les médiathèques départementales augmente la capacité de la collection par l'accès à de nombreuses bases documentaires.

L'informatisation des bibliothèques communales continue : 50 bibliothèques avec accès à internet.

2006 : la diffusion de documents sonores dans une partie des bibliothèques du réseau pour un rééquilibrage de l'offre documentaire est en cours

La formation proposée par la médiathèque départementale aux bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau continue de professionnaliser, motiver et dynamiser ces agents au service de la lecture publique.

En 2006, la médiathèque départementale compte 79 salariés, 477 000 documents en fonds, 31 000 documents acquis dans l'année, 5 bibliobus, 167 000 documents prêtés à 140 bibliothèques ou points lecture), 600 000 documents empruntés par les 15 000 lecteurs inscrits.

1300 bénévoles et 44 salariés recrutés par les communes œuvrent dans les 115 bibliothèques communales et les 25 points lecture; ils assurent 510 000 prêts de livres aux 31 000 lecteurs inscrits.

2009 : l'avenir est pour demain Les nouvelles règles de l'intercommunalité relancent la réflexion des collectivités sur l'organisation de la lecture publique : responsabilité des équipements, hiérarchisation du maillage et croisements financiers.

La structure très déconcentrée de la médiathèque départementale de la Drôme a rapproché le service de la lecture publique de la population et lui assure la logistique d'un service de professionnels et la souplesse d'un service de proximité soucieux de son public et de ses partenaires.

**95 % DES DRÔMOIS SONT À MOINS DE 30 MINUTES D'UNE MÉDIATHÈQUE
ET A MOINS DE 10 KILOMÈTRES D'UNE BIBLIOTHÈQUE**

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE, 76 RUE DE LA FORÊT, 26000 VALENCE, TÉL : 04 75 78 41 90

HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TÉL : 04 75 79 26 26

www.ladrome.fr